

EN CAS D'URGENCE :
Composer le 15 ou le 112
ou contacter le centre antipoison
le plus proche.

GROUPE 27 HERBICIDE

Puis signalez vos symptômes au réseau
Phyt'attitude, N° vert 0 800 887 887
(appel gratuit depuis un poste fixe).

SIMBA®

Composition : 100 g/L (8,93 % p/p) mésotrione (ISO)
Contient : Alcools du type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés
Formulation : Suspension concentrée (SC)
UFI : 1WA3-MCOM-RV1Q-WEC1
AMM n° : 2170422

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver les yeux et le visage soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Protection de l'environnement

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau.

SPe 3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

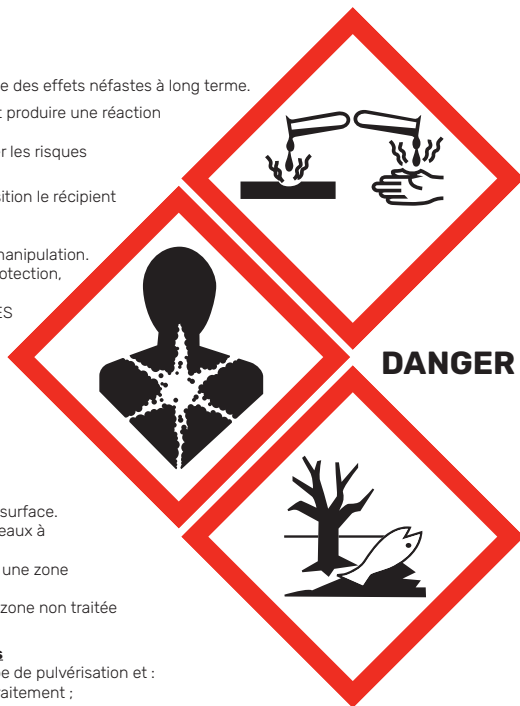
Protection des personnes présentes et des résidents

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Délai de rentrée : 48 heures

Pour les premiers soins, consulter le livret.



PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Appeler immédiatement un médecin si on observe des signes d'allergie, en particulier du système respiratoire. Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.

En cas d'inhalation : déplacer à l'air frais.

En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin. Protéger l'œil intact.

En cas d'ingestion : Faire boire beaucoup d'eau. Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

DESCRIPTIF DU PRODUIT

SIMBA est un herbicide sélectif de post-levée contenant de la mésotrione comme substance active. Il est efficace sur la plupart des graminées annuelles et dicotylédones en cultures de maïs grains et maïs fourrage. Principalement une activité foliaire, SIMBA présente également une activité racinaire, ce qui lui permet de contrôler bon nombre d'adventices en cultures de maïs. Pour une meilleure efficacité, utiliser un volume de bouillie compris entre 200 et 300 litres d'eau par hectare, en fonction de la culture, du stade de développement de l'adventice et de l'équipement disponible.

Tableau des usages autorisés désherbage

Usages / Cultures	Application					Délai avant récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (mètres)	Zone Non Traitée plantes non cibles (mètres)
	Dose maximale autorisée			Nombre maximal d'applica-tion	Stade d'applica-tion			
	Produit formulé (L/ha)	Substance active (g/ha)	Volume d'eau (L/ ha)					
Maïs, millet, moha et miscanthus	1,5 L/ha	150 g/ha	200 – 300	1/an#	BBCH 12 – 18	F * (BBCH 18)	5	20
Maïs doux	1,5 L/ha	150 g/ha	200 – 300	1/an#	BBCH 12 – 18	F * (BBCH 18)	5	20

Fractionnement possible en 2 applications à la dose de 0,75 L/ha en respectant un intervalle minimum entre les applications de 14 jours.

* F: Le DAR pour les usages considérés est couvert par les conditions d'application et/ou le cycle de croissance de la culture. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de proposer un DAR en jours.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

ONE Agriculture AG ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Il appartient à l'agriculteur multiplicateur, avant toute utilisation du produit, de consulter le semencier concerné ou de respecter les préconisations du prestataire de production concerné.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE DE PULVÉRISATION

Secouer le produit avant de l'ouvrir.
Remplir le réservoir jusqu'à la moitié de la quantité voulue avec de l'eau, puis ajouter la quantité requise de SIMBA tout en agitant le réservoir. A la fin des opérations, rincer précautionneusement le réservoir en utilisant un dispositif avec pression intégrée ou en rinçant manuellement 3 fois.

VOLUME D'EAU

Une bonne couverture des mauvaises herbes est essentielle.
Utiliser 200 à 300 litres (maximum) d'eau par hectare. La dose la plus basse est préférable, mais le plus grand volume peut-être nécessaire là où les mauvaises herbes sont plus denses.

SPECTRE D'EFFICACITÉ

La dose d'utilisation recommandée est de 0,75 à 1,5 L par hectare, selon le type de mauvaises herbes présentes et leur stade de développement.

SIMBA	1.5 L/ha	1.0 L/ha	0.75 L/ha	0.75 L/ha + 0.75 L/ha
Graminées	Suscepti-bilité	Suscepti-bilité	Suscepti-bilité	Suscepti-bilité
Panic pied-de-coq (<i>Echinochloa crus-galli</i>); BBCH 10-13	S	MS	MT	S
Pâturin annuel (<i>Poa annua</i>); BBCH 10-13	MS	MT	MT	MS
Millet commun (<i>Panicum miliaceum</i>); BBCH 10-12	S	MS	MT	S

SIMBA	1.5 L/ha	1.0 L/ha	0.75 L/ha	0.75 L/ha + 0.75 L/ha
Dicotylédones	Suscepti-bilité	Suscepti-bilité	Suscepti-bilité	Suscepti-bilité
Abutilon d'Avicenne ou de Théophraste (<i>Abutilon theophrasti</i>); BBCH 10-18	HS	HS	S	HS
Mercuriale annuelle (<i>Mercurialis annua</i>); BBCH 10-14	MS	MT	MT	MS
Amarante réfléchie (<i>Amaranthus retroflexus</i>); BBCH 10-18	S	S	MS	S
Amarante étalée (<i>Amaranthus deflexus</i>); BBCH 10-16	S	S	MS	S
Amarante fausse blette (<i>Amaranthus blitoides</i>); BBCH 10-18	S	S	MS	S
Arroche hastée (<i>Atriplex prostrata</i>) BBCH 10-33	HS	HS	HS	HS
Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>); BBCH 10-33	HS	HS	HS	HS
Chénopode hybride (<i>Chenopodium hybridum</i>); BBCH 10-16	HS	HS	HS	HS
Chénopode polysperme (<i>Chenopodium polyspermum</i>); BBCH 10-16	HS	HS	HS	HS
Datura stramoine (<i>Datura stramonium</i>); BBCH 10-14	HS	HS	HS	HS
Renouée des oiseaux (<i>Polygonum aviculare</i>); BBCH 10-23	MS	MS	MS	MS
Renouée liseron (<i>Fallopia convolvulus</i>); BBCH 10-28	S	MS	MS	S
Renouée persicaire (<i>Persicaria maculosa</i>); BBCH 10-14	S	MS	MS	S
Morelle noire (<i>Solanum nigrum</i>); BBCH 10-16	HS	HS	S	HS

HS = Très bonne efficacité > 95 %
S = Bonne efficacité 85 à 95 %
MS = Efficacité bonne à variable 70 à 85 %

MT = Efficacité variable 50 à 70 %
T = Efficacité insuffisante < 50 %
- = Pas d'information

CULTURES DE REMPLACEMENT

En cas de culture avortée, du maïs (fourrage et grain) et du maïs doux peuvent être replantés 4 semaines après l'application et du sorgho après un labour à 15 cm.

CULTURES SUIVANTES

Automne : du blé d'hiver (y compris blé dur), de l'orge d'hiver, de l'avoine d'hiver, du seigle, du triticale et du ray-grass peuvent être plantés à l'automne succédant à des cultures de maïs ou de maïs doux traitées avec SIMBA.

Printemps : du maïs, du maïs doux, du blé de printemps, de l'orge de printemps, de l'avoine, du seigle, du triticale, du ray-grass peuvent être plantés au printemps succédant à des cultures de maïs ou de maïs doux traitées avec SIMBA. Avant de planter les cultures de printemps de betterave à sucre, pois, haricots (*Vicia* et *Phaseolus*), colza et crucifères, labourer à une profondeur minimale de 15 cm est nécessaire, avant de mettre d'autres cultures.

Ne pas planter des cultures autres que celles énumérées ci-dessus après des cultures de maïs ou de maïs doux traitées avec SIMBA, car leur sécurité en tant que cultures suivantes n'a pas été évaluée.

PRATIQUES AGRICOLES

Conditions météorologiques

Pour de meilleurs résultats, SIMBA doit être appliqué quand les mauvaises herbes sont en pleine activité de croissance i.e. par temps humide, chaud avec une humidité du sol adéquate. Un traitement dans des conditions de croissance pauvre ou en sol sec entraîne un contrôle moins fiable des mauvaises herbes.

Éviter de traiter quand les herbes ou le feuillage sont mouillés.

Éviter le chevauchement des bandes de pulvérisation. Il est recommandé de ne pas pulvériser sur les cultures souffrant de stress, par exemple dans des conditions très froides ou de sécheresse, ou lorsque de grandes fluctuations de température ou des pluies excessives sont attendues peu de temps après l'application. Dans ces conditions défavorables, une chlorose légère à modérée peut être observée sur les feuilles traitées. Cet effet est généralement transitoire et n'affecte pas le rendement.

Éviter la dérive sur toutes les dicotylédones (y compris les cultures à larges feuilles) en dehors de la zone cible (émergées et en cours de développement), sinon des dégâts pourraient apparaître sur les cultures.

MELANGES

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Nous attirons votre attention sur la nécessité de faire un test de compatibilité physique et biologique en procédant à une pulvérisation sur une surface significative de la culture.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

SIMBA est un inhibiteur de la 4-HPDP, qui perturbe le développement des pigments utilisés dans la photosynthèse. Le principal symptôme de SIMBA est le blanchiment des feuilles. Les herbes susceptibles mourront de façon subséquente. Il est recommandé d'utiliser SIMBA en séquence ou en mélange avec des herbicides ayant d'autres modes d'action que celui de SIMBA afin de réduire le risque de résistance dans les plantes cibles (particulièrement l'Amarante commune, Panic pied-de-coq, Chénopodes et Morelle noire). La rotation des cultures peut aussi retarder l'apparition de la résistance, donc il est conseillé d'utiliser SIMBA sur les cultures de maïs et de maïs doux en rotation. Sur des surfaces sur lesquelles seul le maïs est cultivé en continu, il est déconseillé d'utiliser SIMBA plus de deux saisons consécutives.

Pour atteindre un contrôle maximum grâce à SIMBA, utiliser la dose recommandée sur le spectre d'efficacité, en prenant soin de traiter les mauvaises herbes quand elles sont petites et en croissance active. Là où la germination des herbes est susceptible de se produire sur une période prolongée, il peut être conseillé de fractionner la dose d'application de SIMBA.

Toutefois, afin de minimiser le risque de résistance, une seule application de SIMBA par culture est préférée.

NOTE : le contrôle des mauvaises herbes peut être réduit si des souches de différentes espèces moins sensibles à SIMBA se développent.

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en

premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, ONE Agriculture AG décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MANIPULATION

Conseils pour une manipulation sans danger: Pas de mesures spéciales nécessaires si le stockage et la manipulation sont appropriés. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail (ventilation locale par aspiration, si nécessaire).

Mesures pour la protection contre l'incendie et l'explosion: Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source de feu et de chaleur.

STOCKAGE

Manipuler le produit avec précaution.

Conserver le produit dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur. Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé dans un sec un endroit frais et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source de feu et de chaleur. Conserver à l'écart de la nourriture, la boisson et l'alimentation pour animaux. Tenir hors de portée des enfants.

Ce produit et son récipient doivent être éliminés de façon sûre.

Température de stockage : 0 - 30 °C

Température de transport : 0 - 35 °C

ELIMINATION DU PRODUIT, DE L'EMBALLAGE

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rincage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rincage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rincage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

PROTECTION DE L'OPERATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pour l'opérateur, dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, porter

• Pendant la préparation / mélange / chargement

-Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A);

-EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1;

-EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité;

-Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

• Pendant application

Si application avec tracteur avec cabine fermé

-EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1

-Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine;

Si application avec tracteur sans cabine

-EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1

-Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

• Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A);
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité.

Pour le travailleur amené à entrer dans la culture après traitement, porter

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements. Ne pas marcher sur les terres/cultures traitées jusqu'à ce que la charge de pulvérisation soit sèche.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



➤ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



➤ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



➤ Surveillez les conditions météorologiques.



➤ Protégez les points d'eau.



➤ Protégez les pollinisateurs.



➤ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

EN CAS D'URGENCE :
Composer le 15 ou le 112
ou contacter le centre antipoison
le plus proche.

GROUPE 27 HERBICIDE

Puis signalez vos symptômes au réseau
Phyt'attitude, N° vert 0 800 887 887
(appel gratuit depuis un poste fixe).

SIMBA®

Composition : 100 g/L (8,93 % p/p) mésotrione (ISO)
Contient : Alcools du type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés
Formulation : Suspension concentrée (SC)
UFI : 1WA3-MCOM-RV1Q-WEC1
AMM n° : 2170422

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver les yeux et le visage soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX; Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Protection de l'environnement

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau.

SPe 3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Protection des personnes présentes et des résidents

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Délai de rentrée : 48 heures

Pour les premiers soins, consulter le livret.



Consulter ce livret avant toute utilisation.